



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2025/013

Séance du 16 mai 2025

Nombre de conseillers : 15

L'an deux mille vingt-cinq
le 16 mai

En exercice : 15

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur
Aurélien BLANC, maire

Présents : 15

Date de la convocation :

Votants : 15

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN, Roland
SEIGLE, Sylviane MARCHESE, Christophe DESSAINTJEAN, Jean-Pierre HENICKE, Emilie
JACQUIER, Christian SOUILLET DESERT, Samuel DANNA, Brigitte GEORGERY, Jean-Marie
OGER, Cléo MOIROUD, Chantal LOMETTI.

A DONNE POUVOIR : Marie-Claude JEANDEAUD à Aurélien BLANC

OBJET :

**TE 38 – travaux sur
réseaux d'éclairage public
de maîtrise de la demande
en énergie**

Suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de programmer dès
que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints,
intitulés :

*Collectivité : Commune
ST MARCEL BEL ACCUEIL
Affaire n° 25-100-415EP rénovation tranche 4*

Après étude définitive, le coût d'investissement prévisionnel TTC de l'opération est
estimé à : **22 335 €**

Conformément aux modalités de financement de l'exercice de la compétence éclairage
public de TE38, sont sollicités pour financier ladite opération :

La participation communale aux frais de gestion de TE38 s'élève à : **745 €**

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération
s'élève à : **9 306 €**

Le montant de la participation communale définitive aux investissements sera calculé
au prorata des dépenses réelles. Tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle
délibération et d'un engagement complémentaire.

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de

- prendre acte du projet et du plan de financement prévisionnel définitif,
- prendre acte du montant définitif d'appel de contribution aux frais de gestion du
TE38 qui sera appelé deux mois après le début des travaux, en section de
fonctionnement compte 65568,
- du montant prévisionnel de l'appel à contribution des dépenses d'investissements de
TE38, qui sera appelé en deux fois, 80% deux mois après le début des travaux puis le
solde sur présentation du décompte définitif, en section d'investissement compte
2041582,
- de l'obligation d'engager le montant de ces participations au budget de la
collectivité.

Le Conseil, entendu cet exposé, à l'unanimité,

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération,
prévoyant un coût d'investissement prévisionnel TTC de : **22 335 €**

2 - ATTRIBUE un fond de concours qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération, correspondant à la participation communale aux investissements de TE38 d'un montant prévisionnel de : **9 306 €**

3- PREND ACTE de sa contribution budgétaire définitive aux frais de gestion de TE38 d'un montant définitif de : **745 €**

4 – ENGAGE au budget de la collectivité sa contribution budgétaire aux frais de gestion au compte 65568 ainsi que son fonds de concours aux investissements au compte 2041582.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 17 mai 2025
Le maire, Aurélien BLANC.

